

ENTENTE No 4 INTERVENUE ENTRE

L'Université de Montréal

ET

Le Syndicat des étudiant(e)s salarié(e)s de l'Université de Montréal (S.É.S.U.M.) Auxiliaires de recherche, A.F.P.C.- F.T.Q. section locale 17750

Objet : Formule d'adhésion syndicale

ATTENDU les dispositions de la clause 3.03 de la convention collective.

ATTENDU les dispositions de la clause 3.04 de la convention collective.

ATTENDU que les parties veulent faciliter la signature des formules d'adhésion et diminuer le plus possible la lourdeur administrative en simplifiant la procédure.

Les parties conviennent de ce qui suit :

1. La formule d'adhésion suivante sera intégrée au contrat d'engagement des auxiliaires de recherche :

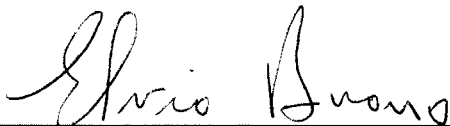
FORMULE D'ADHÉSION SÉSUM (AFPC-FTQ)

Je soussigné(e) donne mon adhésion au SYNDICAT DES ÉTUDIANT(E)S SALARIÉ(E)S DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL conformément à la convention collective (AFPC-FTQ). Je m'engage à en observer les statuts, les règlements et décisions prises par le syndicat.

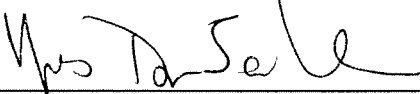
2. Chaque nouvelle personne salariée signe deux originaux de son contrat d'embauche, dont une sera transmise au Syndicat et l'autre sera conservée par l'Université.
3. À titre de mesure transitoire, la présente entente prendra pleinement effet à partir du 1^{er} avril 2010.

EN FOI DE QUOI les parties ont signé à Montréal ce 3^e jour du mois de janvier 2010.

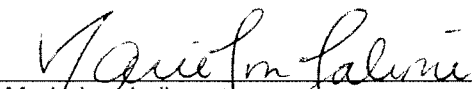
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL



Elvio Bueno
Directeur adjoint et directeur du BPE
Direction des ressources humaines



Yves Du Sablon
Directeur des relations de travail
Direction des ressources humaines



Marie-Lou Lalime
Conseillère en relations de travail
Direction des ressources humaines

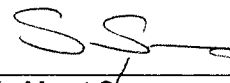
**SYNDICAT DES ÉTUDIANT(E)S SALARIÉ (E)S DE
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
AUXILIAIRES DE RECHERCHE**



Alain Lachapelle
Conseiller syndical
Alliance de la fonction publique du Canada



Adam-Mathieu Ouellet
Président



Selahaddin Murat Sesen
Responsable à l'application de la convention
collective